***Accompagnement de l'auto-évaluation pour une école inclusive***

***démarche type Qualinclus***

***Circonscription de Pontault-Combault en Seine et Marne (77)***



**DIAGNOSTIC PARTAGE : Points forts, points faibles, objectifs, actions pour une école inclusive**

**\*\*\*\*\*\*\***

**Document de travail premier degré**



**Se reporter au guide de référence d'auto-évaluation QUALINCLUS**

<http://eduscol.education.fr/cid132953/guide-qualinclus.html>

**(Fiche 1) Accueillir et scolariser   
(Fiche 2) S'adapter aux besoins éducatifs particuliers des élèves  
(Fiche 3) Former et accompagner les équipes éducatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap**

**(Fiche 4) Sécuriser le parcours de l'élève en situation de handicap**

**(Fiche 5) Travailler en partenariat**

|  |  |
| --- | --- |
| **Fiche 1 Accueillir et scolariser**  La loi pose le principe que **tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser**. Le service public veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction (L.111-1 du code de l'éducation). | |
| ***Prendre en compte l'adaptation pédagogique dans le projet d'école et au sein du conseil des maîtres.***  Comment le Projet d'école prévoit–il la scolarisation des élèves en situation de handicap ? |  |
| Comment le conseil des maîtres s'approprie-t-il les problématiques et les adaptations nécessaires ? |  |
| Quelles sont les personnes ressources sollicitées sur des situations de handicap ? |  |
| Quels rôle et place occupent les parents des élèves en situation de handicap dans l'école, dans les instances représentatives ? |  |
| Quelles sont les modalités d'accueil et de communication avec les familles ? |  |
| Quelles sont les informations pratiques données aux familles en début de scolarisation ? |  |
| ***Organiser la scolarisation***  Comment s'organise le fonctionnement de l'ULIS école ? Ou celui d'autres dispositifs inclusifs ? |  |
| Quels sont les temps dédiés à l'organisation des inclusions des élèves en situation de handicap ? |  |
| Comment sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative de l'école à l'accueil et à la scolarisation des élèves en situation de handicap ? |  |
| Comment les équipes de suivi de scolarisation sont-elles organisées afin de permettre la participation des différents acteurs, notamment l'enseignant de l'élève concerné ? |  |
| Comment obtenir les informations essentielles à la scolarisation des élèves en situation de handicap ? |  |
| Quel emploi du temps construire pour les élèves en situation de handicap notamment pour ceux bénéficiant d'un accompagnement ou de soins ? |  |
| Comment les enseignants s'emparent-ils des différents outils pour travailler : GEVA-Sco, PPS, PAP, matériel pédagogique adapté, document de mise en œuvre du PPS ,... |  |
| Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans l'école :  Nombre d'équipes de suivi :  Nombre d'équipes éducatives : |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Fiche 2 S'adapter aux besoins éducatifs particuliers des élèves**  Le projet personnalisé de scolarisation (PPS) s’adresse aux élèves reconnus en situation de handicap par la Commission des Droits et de l’Autonomie de la MDPH).  Le plan d’accompagnement personnalisé (PAP) concerne les élèves atteints de troubles des apprentissages évoluant sur une longue période.  Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) peut être établi  pour des élèves dont les connaissances et les compétences scolaires spécifiques ne sont pas maîtrisées ou qui risquent de ne pas être maîtrisées.  Le projet d’accueil individualisé (PAI) concerne les élèves atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période sans reconnaissance du handicap.  **Quelles adaptations et quels aménagements pédagogiques sont mis en œuvre afin de prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves ?** | |
| **Evaluer les besoins de l’élève**   * Quelle est l’utilisation du GEVA-Sco et du document de mise en œuvre du PPS par les enseignants ? * Comment sont-ils pris en compte dans l’évaluation des besoins dans les trois champs suivants: les actes de la vie quotidienne, l’accès aux activités d’apprentissage et les activités de la vie sociale et relationnelle ? * Quelle évaluation des besoins est conçue par l’équipe pédagogique ? |  |
| **Adapter et différencier les enseignements**   * Comment s’effectue la mise en œuvre des PPS : planification, déclinaisons pratiques, partage d’une feuille de route et suivi ? * Quels sont les aménagements pédagogiques et les adaptations mis en œuvre en classe? Pour les devoirs à la maison ? Pour les évaluations? * Quels sont les axes de réflexion du conseil des maîtres pour amener les équipes à réfléchir sur l’accessibilité des apprentissages ? * Quelle est l’utilisation du matériel pédagogique adapté par les élèves ? * Quelle est la place du numérique dans l’accessibilité aux apprentissages ? |  |
| **Coordonner l’accompagnement humain**   * Comment la mission de l'AESH est-elle initiée ? Comment est-elle ensuite régulée ? * Quelles sont les tâches demandées à l'AESH ? Les plus régulières (récurrentes), les tâches ponctuelles. * Comment les activités des accompagnants sont-elles organisées en fonction des besoins des élèves et des enseignements ? |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Fiche 3 Former et accompagner les équipes éducatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap**  **En quoi le plan de formation et le projet de circonscription intègrent-ils les besoins de formation et d'accompagnement ?** | |
| **En quoi le projet de circonscription intègre-t-il les problématiques inclusives ?**   * Par la communication aux directeurs d'école et aux enseignants ? * Au moyen d'animations pédagogiques ? * Au moyen d'instances ou de dispositifs de suivi et d'accompagnement ? |  |
| **Comment le plan départemental de formation prévoit-il la formation et l'accompagnement des équipes enseignantes relatifs à la scolarisation des élèves en situation de handicap ?**   * Quels sont les acteurs et les instances d’identification des besoins de formation de l’équipe éducative ? * Quels sont les outils à disposition des équipes (PPS, PAP, PAI, GEVA-Sco, PPRE) ? * Quels sont les critères d’identification des besoins de formation (approches didactique et disciplinaire, approches cognitive et conative, approche sociale) ? * Quelles sont les ressources humaines (internes et externes) en matière de formation et d’accompagnement ? * Quelles sont les ressources matérielles, financières et techniques en matière de formation et d’accompagnement ? |  |
| **Organiser et planifier les temps de formation et d’accompagnement**   * Comment le projet d’école prévoit-il la mise en place et l’articulation des temps de formation ? * Comment planifier des actions de formation permettant d’associer différentes catégories de professionnels (dans et hors éducation nationale ainsi que dans et hors école) ? * Comment prioriser et choisir les contenus et les modalités de formation au regard des besoins identifiés ? |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Fiche 4 Sécuriser le parcours de l'élève en situation de handicap** | |
| **Formaliser le parcours scolaire**   * Quels sont les protocoles et les outils de suivi du parcours de l'élève ? Quelle communication et quel calendrier sont définis ? * Comment les professionnels sont-ils associés à la construction du parcours scolaire, du projet d'orientation ? * Comment l'élève et sa famille sont-ils impliqués dans le processus d'orientation ? |  |
| **Accompagner l'élève et préparer la continuité du parcours**   * Quel est le rôle de l'accompagnant des élèves en situation de handicap ? * Comment l'autonomie de l'élève est-elle envisagée à court et à moyen terme ? * Comment les évaluations externes des acquis et des besoins (prises en charges externes) sont-elles prises en compte ? |  |
| **Organiser et valoriser le parcours**   * Comment l'élève est-il accompagné et suivi après son passage dans l'école : liaisons inter cycles, changement d'école ou d'établissement,... * Comment les partenaires sont-ils associés au suivi. |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Fiche 5 Travailler en partenariat** | |
| **Repérer les partenaires, piloter et développer les partenariats**   * Les acteurs internes à l'éducation nationale et les partenaires externes sont-ils repérés ? Comment ? * Quelles sont les modalités de travail en commun avec le médico-social en vue d'une meilleure réussite scolaire des élèves ? * Existe-il des formes de coopération avec des associations représentatives des parents d'enfants en situation de handicap ? |  |
| **Coordonner la scolarité**   * Quels sont les dispositifs et outils mis en œuvre dans l’établissement pour fluidifier la communication entre tous les partenaires ? * Quels sont les moyens mis en œuvre pour faciliter les actions de tous les partenaires en faveur de l’inclusion des élèves : * La liaison inter degrés  (avec enseignant référent) ? * La rencontre spécifique avec les familles (avec ESS) ? * L’accueil individuel de la famille et de l’élève par le directeur d'école puis le chef d’établissement ? |  |
| **Mettre en œuvre des actions éducatives collaboratives**   * Quelles actions ou projets sont mis en place pour favoriser le travail collaboratif ? * Quels sont les moyens d’information et de formation proposés ? * temps de concertation de suivi des situations ? * formations croisées entre professionnels du médicosocial, du sanitaire et de l’éducation nationale ? * actions de formation et d’information, ressources pédagogiques en appui avec les partenaires ? |  |

***Répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves : quel plan pour qui ?*** <http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Handicap/41/0/ecole_inclusive_dossier_extrait_QPPQ_376117_378410.pdf>



